

CONSTRUIRE

**ENSEMBLE
POUR SÉCURISER
VOTRE PARCOURS
SANTÉ TRAVAIL**

LA CELLULE MAINTIEN EN EMPLOI

SON RÔLE

Sa mission principale est de permettre aux travailleurs de **conserver un emploi** compatible avec leur état de santé, **tout au long de leur carrière**.

La cellule maintien en emploi est un **dispositif d'appui** aux équipes médicales, activable dès lors qu'un risque existe pour le maintien en emploi.

Les membres de cette cellule accompagneront travailleurs et entreprises dans la **sécurisation du parcours professionnel**.

POURQUOI AGIR PRÉCOCEMENT?

15 millions

de personnes atteintes de **maladies chroniques** en 2017

- de 60%

des **travailleurs** reprennent le travail après **12 semaines d'arrêt maladie** à cause d'une lombalgie

50 %

des personnes en arrêt maladie depuis plus de 6 mois **ne reprennent pas leur activité professionnelle**

Préserver la **productivité**
Optimiser les **organisations**
Réduire les coûts liés aux procédures de licenciement pour inaptitude

Favoriser la **transmission** du climat social, et de l'**équilibre entre vie professionnelle et vie privée**
Agir contre l'**absentéisme**

Éviter la perte de compétences liées à un arrêt de travail prolongé ou une procédure d'inaptitude

QUI VOUS ACCOMPAGNE ?

**Assistante /
Accueil**

Conseillère maintien en emploi
et orientation professionnelle

**Assistante
sociale**

**Psychologue du
travail**

**Médecin
du travail**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L' OBJECTIF ?

ÉVITER LA RUPTURE PROFESSIONNELLE

Accompagner le **travailleur** dans la réflexion sur son parcours professionnel et garder ouvert le champ des possibles :

- aménagement de poste ou un reclassement dans la même entreprise
- un reclassement dans une autre entreprise
- une reconversion professionnelle
- une création d'entreprise
- toute autre solution sociale

Au delà de la prise en charge individuelle la cellule est en mesure de proposer des **actions collectives** de sensibilisation au maintien en emploi.

Toutes ces actions sont menées **conjointement avec le travailleur et l'employeur.**

TRAVAILLEUR / EMPLOYEUR

Dès les premières difficultés, **prenez rendez-vous avec le médecin du travail** en sollicitant une visite à la demande.

Tout au long du parcours, l'équipe médicale est informée et impliquée dans la démarche

ÉTAPES CLÉS

1

À la suite d'une visite, le **médecin du travail peut orienter** vers la cellule de maintien en emploi.

2

Le travailleur prend, s'il le souhaite, **contact avec la cellule.**

3

L'assistante analyse la demande pour orienter le travailleur vers l'interlocuteur adapté.

4

Les possibilités de retour ou de maintien dans l'entreprise seront étudiées avec le travailleur et l'employeur en tenant compte des **recommandations du médecin** du travail.

5

Si le maintien n'est pas possible dans l'entreprise, **une mobilisation de tous les acteurs** sera mise en place pour accompagner le travailleur.

LES ACTEURS DU MAINTIEN EN EMPLOI

Service public
de l'emploi,
OPCO,
Transition pro,
Bilan de compétences

ACTEURS DE
L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION

PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

Cap emploi,
AGEFIPH,
FIPHP,
MDPH,
OETH

ACTEURS DU
HANDICAP

TRAVAILLEURS

AUTRES
PARTENAIRES

ASSURANCE
MALADIE

Centre de
gestion
CAF

SERVICE DE
PRÉVENTION ET
DE SANTÉ AU
TRAVAIL

EMPLOYEURS

Service médical,
CPAM,
CARSAT

« La carrière d'un travailleur
n'est pas toujours un long
fleuve tranquille »

POUR ALLER PLUS LOIN...

L'ASMT vous en dit plus sur
les **risques de désinsertion
professionnelle** avec Fred Courant
et l'Esprit sorcier



J'APPELE LA
CELLULE

05 62 93 40 27



J'ÉCRIS À LA
CELLULE

maintien@asmt65.fr

